

De la voix à la plume

Pierre Nozières, biographe et formateur

Déclaration d'activité n° 52440612344



Engagements déontologiques du formateur

Je soussigné Pierre Nozières, biographe et formateur au métier d'écrivain biographe privé, m'engage par la présente à :

1 : Exercer mon activité de formateur en appliquant les principes généraux de l'éthique professionnelle : respect de la personne humaine, indépendance de jugement et d'action, honnêteté, neutralité, respect de la confidentialité professionnelle (notamment par usage, au cours de la formation, d'exemples de livres écrits par moi mais strictement anonymés).

2 : Recueillir et analyser préalablement, auprès du stagiaire, ses besoins de formation ; lui préciser clairement compétence par compétence, les objectifs à atteindre ; exposer les modalités pratiques de l'action de formation.

3 : Établir pour le stage un devis détaillé, soumis et accepté en amont, et fournir un recueil des conditions générales de prestations de services précisant la nature et le contenu des prestations et la rémunération correspondante.

4 : Donner des renseignements exacts sur la formation et sur mes propres compétences de biographe et de formateur.

5 : Exercer mon action dans l'intérêt commun du stagiaire ou de son commanditaire, en mettant en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs contractualisés.

6 : Informer rapidement mon stagiaire et le cas échéant son commanditaire de tout élément risquant de nuire à l'atteinte des objectifs ou au bon déroulement des actions.

7 : Respecter la confidentialité des informations concernant le stagiaire et son commanditaire éventuel.

8 : Respecter la personnalité de chacun et m'interdire toute forme de discrimination.

9 : Ne pas subordonner l'intérêt de mes clients à mes propres intérêts.

10 : Me doter des moyens nécessaires au professionnalisme et au développement de mes Compétences et méthodes pédagogiques.

11 : Me garder, auprès de mes clients, de tout propos désobligeant envers un consœur ou un confrère.

12 : Connaître et appliquer les lois et règlements et, en particulier, la partie VI du code du travail pour les actions de formation professionnelle continue, et me tenir informé de leur évolution.

13 : Être en règle par rapport à toute obligation légale et fiscale.

14 : N'accepter aucune rémunération illicite.

15 : Citer mes sources et respecter la propriété intellectuelle.

16 : Ne demander aux stagiaires que des informations en lien direct et nécessaire avec la formation.

* * *